



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
 après dépôt de l'acte au greffe au greffe du Tribunal de
 l'entreprise de Liège, division Dinant

Réservé
au
Moniteur
belge



25101855

15 JUL. 2025

Pour le greffier,
Greffe

N° d'entreprise : **0444 518 138**

Nom

(en entier) : **Baulou**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chemin des Soldats, C.-des-S. 60 - 5660 Couvin - Belgique**

Objet de l'acte : Démissions

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2025 :

L'an 2025, le 13 juin à 12h, s'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société à responsabilité limitée "BAULOU", ayant son siège social situé à 5660 Couvin (ci-après « la Société »).

...

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes :

...

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Maximilien DE BROQUEVILLE et de Madame Marie-Garance DE BROQUEVILLE de leurs mandats d'administrateur, avec effet rétroactif au 5 juin 2025. L'Assemblée Générale accepte cette démission.

L'Assemblée donne procuration à Madame Stéphanie LARDINOIT, ainsi qu'à Matthieu BOCQUET et Madame Sandrine DHANIS (chacun(e) individuellement et avec faculté de substitution) en vue de :

- accomplir (ou de faire accomplir) toute formalité éventuelle de dépôt et/ou de publication (partielle) du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge; et :
- plus généralement, d'entreprendre toute autre démarche et/ou formalité requise (le cas échéant) en vertu de la loi, des statuts de la Société ou des usages, relativement à l'adoption et au contenu de la résolution énoncée ci-avant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

V. FIN DE LA SEANCE

L'assemblée est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Stéphanie LARDINOIT
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).